



Note à l'attention des personnels des élèves et des visiteurs :

La rentrée des personnels est prévue **les lundi 31 août 2020 et mardi 1^{er} septembre 2020**.

Les élèves des classes terminales (générales, technologiques, CAP et professionnelles) **rentrent le 2 septembre de 8h à 12h.**

Ceux des classes de premières (générales, technologiques, professionnelles) ; les MC BARMAN, la FCIL « carrières sanitaires et sociales » et les 1^{ères} et 2^{èmes} années de BTS rentrent le **3 septembre de 8h à 12h.**

Ceux des classes de secondes (générales, technologiques, professionnelles, 1^{ère} année de CAP) et les PRE-CAP **rentrent le 4 septembre de 8h à 12h.**

- Les classes terminales n'ont pas de cours les 3 et 4 septembre
- les classes de première n'ont pas de cours les 2 et 4 septembre
- Les classes de seconde n'ont pas de cours les 2 et 3 septembre.

Le protocole sanitaire qui s'applique est le dernier publié par le ministère de l'Éducation Nationale **soit celui du 7 juillet 2020.**

La rentrée générale et le début de la demi-pension sont programmés le 7 septembre 2020 conformément aux emplois du temps distribués.

Obligations :

- Toute personne (élèves, personnel, visiteur) ayant une température supérieure ou égale à 38° ou présentant des symptômes évoquant la COVID 19 **ne peut venir dans l'établissement.**
- **Le port du masque est obligatoire** dans les couloirs, les salles de classe, les bureaux, ainsi que dans les espaces extérieurs.
- A la cantine, **les personnes rentrent avec le masque**, le retirent après s'être assises puis le **portent à nouveau à la fin du repas.**
- **Le lavage des mains sera possible** à tous les étages, avant d'entrer à la cantine puis au sortir, près des salles « L », des bungalows, à l'extérieur et à l'intérieur du gymnase, dans les locaux de l'internat et de l'hôtel d'application, à Garré et ce, grâce à la multiplication des lavabos et distributeurs de savon.

Rappel des gestes barrières : Voir page suivante

Important : les parents d'élèves ou responsables légaux doivent être joignables en cas d'urgence. Ils doivent fournir un numéro de téléphone valide.



- Il appartient **aux parents de fournir un masque aux élèves.**
- Un fléchage est organisé de manière à limiter les croisements entre personnes.
- **Dans les espaces clos la distanciation physique n'est plus obligatoire**, les cours pourront se dérouler conformément aux emplois du temps.
 - **Elève externe, demi-pensionnaire présentant des symptômes alors qu'il est présent dans le lycée** : il doit en informer son professeur, la vie scolaire ou l'infirmière. Il sera conduit dans une pièce dédiée attenante à l'infirmierie. La famille sera informée et **devra venir le chercher immédiatement.**
 - **Elève interne** : pendant le temps scolaire, il devra signaler son état dans les meilleurs délais à son professeur, au service de vie scolaire ou à l'infirmierie. Après le temps scolaire, il signale son état à l'infirmière, au surveillant ou au CPE. Il sera conduit dans une chambre isolée en attendant son évacuation vers un lieu d'hébergement dédié au suivi de la maladie.
 - **Personnel présentant les symptômes de la COVID 19 sur le lieu de travail** : il se signale à son chef de service ou à la direction, il indique la liste des personnes-contacts, il est isolé près de l'infirmierie en attendant sa prise en charge par les services de santé.

Dans tous les cas, le malade, les personnes-contacts seront testées, les locaux désinfectés.

Les numéros de téléphone utiles figurent dans le carnet de liaison de l'élève ou le livret de rentrée pour les personnels enseignants ou ont été communiqués par les chefs de service pour les autres personnels.

La direction